

## **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION :**

**DEFINITION.** Les présentes conditions de location font partie intégrante du contrat. Par matériel, il convient d'entendre, la ou les machines, leurs équipements et accessoires dont la désignation figure au recto du présent document. La location s'entend hors consommables (foret, lame de scie-sauteuse), ceux-ci restant à la charge du locataire.

**LIVRAISON ET GARDE.** La location commence au moment de la remise du matériel entre les mains du client utilisateur, ci-après désigné « le locataire » et se termine au moment de sa restitution au magasin faite par les soins du locataire. Il ne peut en aucun cas être restitué dans un dépôt différent de celui où il a été pris. Le locataire doit prendre soin de ce matériel et le restituer à la date prévue sauf accord écrit du magasin loueur.

**ENTRETIEN.** Le matériel, ses équipements et accessoires sont livrés en parfait état de marche et de propreté, ainsi que le locataire le reconnaît. Ce dernier s'oblige à les entretenir correctement pendant toute la durée de la location, de manière à rendre le matériel à la fin de la location en parfait état de fonctionnement et de propreté. Le matériel rendu sale impliquera une majoration sur la facture équivalente aux frais de nettoyage et éventuellement de 1 à 2 jours de location pour immobilisation.

**USAGE.** Le locataire ne pourra employer le matériel loué qu'à l'usage auquel il est destiné. La non-observation des directives qui sont données lors de la remise du matériel loué peut occasionner d'importants dégâts. L'usure normale est à la charge du loueur. Dans tous les cas, les travaux de réparation restent en totalité à la charge du locataire. Ils seront exécutés par LE CHAMOIS BRICOLEX. Le locataire s'interdisant d'y procéder lui-même.

En aucun cas le locataire ne pourra réclamer des dommages et intérêts en raison de l'immobilisation du matériel et de ses conséquences, dans le cas de réparations nécessitées pour quelque cause que ce soit.

**DEFECTUOSITES.** Durant la période de location, le matériel n'est pas assuré. LE CHAMOIS BRICOLEX décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou perte totale ou partielle du matériel.

En conséquence le locataire doit souscrire à ses frais à une assurance le couvrant pour les risques précités.

En cas de vol, perte ou détérioration partielle ou totale du matériel, le locataire reste seul responsable et doit le remboursement immédiat de la valeur du remplacement du matériel sans attendre la solution donnée à une éventuelle plainte ou à un éventuel recours contre des tiers au présent contrat. La location continuera jusqu'au remboursement intégral.

**PROPRIETE.** Le matériel loué reste toujours la propriété inaliénable et insaisissable de LE CHAMOIS BRICOLEX et ne peut faire l'objet d'une opération de transformation, vente, achat, sous-location ou détention irrégulière.

**DUREE.** Passée la date prévue au présent contrat, la restitution du matériel devient obligatoirement sous les peines prévues par l'article 408 du Code Pénal, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. Tous les frais de correspondance et de poursuite judiciaire engagés seront à la charge du locataire.

Dans tous les cas de non restitution du matériel dans les délais prévus, quelle qu'en soit la cause, le locataire perd le bénéfice de tous les avantages particuliers qui auraient pu lui être consentis par LE CHAMOIS BRICOLEX.

**LOYER.** Le tarif de location est établi par demi-journée, journée, ou weekend. Toute demi-journée entamée est due dans sa totalité (une tolérance d'une heure de dépassement est admise). Tous les jours sont facturables y compris le dimanche et jours fériés. Le tarif forfaitaire à la semaine et au mois, n'est applicable que s'il est convenu et réglé d'avance. Dans le cas contraire, seul le tarif demi-journée, journée ou week-end est utilisé pour la facture.

En cas de prolongation le client doit impérativement prévenir LE CHAMOIS BRICOLEX de la durée supplémentaire et confirmer par le

paiement immédiat. D'une façon générale, les règlements doivent s'effectuer au comptant sauf dérogation écrite de LE CHAMOIS BRICOLEX. La location est due jusqu'à restitution complète du matériel quelle que soit la date prévue au contrat. En cas de restitution partielle d'un matériel, la location continue à courir, et aucun remboursement de caution ne pourra être fait avant la livraison du complément. Seul le tarif de location fait foi pour dérogation du décompte de location porté au départ à titre indicatif.

**DEPOT DE GARANTIE.** Il est dû lors de la livraison du matériel, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur le contrat de location. Cette somme sera restituée au locataire à la fin de la location après constatation que toutes les conditions de celle-ci ont été remplies et en particulier que le matériel a été rendu en bon état de propreté, d'entretien et de fonctionnement.

Il pourra être prélevé sur ce dépôt de garantie les sommes nécessaires au nettoyage, à la remise en état ou au remplacement du matériel, ainsi qu'à la compensation de toute dette du locataire envers le magasin, un complément pouvant être exigé, selon les cas, en sus de la location et du dépôt de garantie. Pour tous matériels loués, il est exigé une pièce d'identité en cours de validité (CNI et permis de conduire français valable 15 ans, carte de séjour valable 1 an ou 4 ans selon le titre).

**PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.** Les données à caractère personnel des personnes physiques recueillies par BRICOLEX dans le formulaire mis à votre disposition en magasin, (Votre nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, et numéro de téléphone), ainsi que les informations recueillies lors de votre passage en caisse (Données relatives à vos achats) ont pour finalité de permettre à BRICOLEX de mieux vous accompagner dans la gestion du contrat de location. Vos données sont destinées à la SAS Le CHAMOIS / BRICOLEX, agissant en tant que responsable de traitement, qui peut être contacté directement auprès de son service client au 5 rue de la rivière 78420 Carrières-sur-Seine. Elles ne seront conservées que pendant la durée du contrat de location. Conformément aux dispositions de la loi N°78-017 du 06 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, BRICOLEX vous informe qu'en tant que titulaire de la carte de fidélité, vous bénéficiez à tout moment du droit d'accéder à vos données personnelles collectées, de les faire rectifier ou de s'opposer à leur utilisation, notamment à des fins de prospection commerciale (vous disposez dans ce cas, d'un droit d'opposition discrétionnaire), du droit à leur portabilité, à leur effacement, ou encore de leur limitation à la finalité du traitement, par l'envoi d'un courrier accompagné d'une photocopie de tout document signé justifiant de votre identité, à LE CHAMOIS/ BRICOLEX - Service client, 5 rue de la rivière - 78420 Carrières-sur-Seine, ou en utilisant la rubrique « Nous contacter » du site internet [www.bricolex.fr](http://www.bricolex.fr). En cas de difficulté, il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

### **MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION.**

Conformément aux dispositions du code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le loueur a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par LE CHAMOIS BRICOLEX. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est : MEDIATION SOLUTION. Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- Voie électronique : <https://sasmediationsolution-conso.fr/>
- Voie postale : MEDIATION SOLUTION, 222 chemin de la bergerie 01800 SAINT JEAN DE NIOST